

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivant :**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur la stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises
pour les années 2016–2023 (projet " Alpes vaudoises 2020 ")**

et

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRETS

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'198'820 pour co-financer les projets
d'enneigement mécanique de Bretaye-Gryon phase II,
d'installation du tapis roulant pour skieurs Chaux-Gryon,
de modernisation du télésiège débrayable Conche-Mi Laouissalet,
de modernisation du télésiège débrayable Laouissalet-Meilleret,
portés par Télé Villars-Gryon-Diablerets SA (TVGD SA)**

et

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 2'544'000 pour co-financer les projets
d'installation du tapis roulant pour skieurs de Plan-Praz,
d'installation du tapis roulant pour skieurs du Tobogganing Park,
d'installation du tapis roulant pour skieurs de la Droséra,
d'enneigement mécanique des Mosses,
portés par Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA (TLML SA)**

et

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LES POSTULATS
Philippe Grobéty et consorts – " En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne "
(11_POS_291)**

**Martial de Montmollin et consorts – " Pour une politique plus durable pour le tourisme dans les
Alpes vaudoises "
(14_POS_082)**

et

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL AUX INTERPELLATIONS
Alexis Bally – " Alpes 2020 - investir là où il n'y a plus de neige ? " (13_INT_163)
Anne Baehler Bech– " Qui payera les 600 millions d'Alpes vaudoises 2020 ? " (13_INT_162)
Olivier Epars – " Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ? " (13_INT_154)**

1. PREAMBULE

Présidée par M. Michel Renaud également rapporteur, la commission s'est réunie pour une première séance, le vendredi 20 mai 2016, à la salle de conférences n° 300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mmes les députées Anne Baehler Bech (qui remplaçait M. Martial de Montmollin), Alette Rey-Marion et Graziella Schaller ainsi que de MM. les députés Albert Chapalay, Julien Eggenberger, Hugues Gander, Jean-Marc Genton, Nicolas Glauser, Philippe Grobéty, Cédric Pillonel et Eric Sonnay. M. le député Jérôme Christen était excusé.

La commission s'est réunie pour une deuxième séance, le mardi 31 mai 2016, à la salle de conférences P001, Rue des Deux-Marchés, à Lausanne. Elle était composée de Mmes les députées Anne Baehler Bech, (qui remplaçait M. Martial de Montmollin), Alette Rey-Marion et Graziella Schaller ainsi que de MM. les députés Albert Chapalay, Julien Eggenberger, Hugues Gander, Jean-Marc Genton, Nicolas Glauser, Philippe Grobéty, Olivier Epars (qui remplaçait M. Cédric Pillonel), Eric Sonnay et du Président /rapporteur soussigné.

Ont participé à ces deux séances, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba (chef du DECS), Mme Sandra Mordasini, cheffe de projet tourisme au SPECo, M. Lionel Eperon, chef du SPECo et Monsieur Jean-Baptiste Leimgruber, adjoint au chef du SPECo. M. Kareem Khan, remplacé par Mme Fanny Krug lors de la séance du 2 juin, s'est chargé des notes de séance. Nous le remercions de son aide précieuse dans des délais très courts.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba explique que ce sujet a déjà fait l'objet de longues discussions et communications publiques. La stratégie générale vise à diversifier le tourisme pour que cette branche de notre économie soit active tout au long de l'année. L'objectif de base est de passer du tout au ski à un tourisme 4 saisons. Pour ce faire, et parmi d'autres mesures, le Conseil d'Etat propose un outil « révolutionnaire », le « Bonus LAT » qui vise à accélérer la réalisation des objectifs fixés par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en amenant les communes qui ont des zones à bâtir excédentaires à revoir leur plan d'aménagement en vue de rentrer dans le cadre imposé par la loi fédérale. Cet outil, introduit au niveau du Conseil d'Etat, porte ses fruits puisque les autorités locales travaillent d'arrache-pied pour satisfaire ces exigences et qu'il s'agit probablement de la région du canton qui est la plus en avance dans la concrétisation des impératifs fédéraux. Mais il ne s'agit pas, à ce stade, de décrire tous les projets d'investissements qui sont connus.

Il s'agit du premier décret financier de la stratégie Alpes vaudoises 2020.

Le Conseil d'Etat a également souhaité saisir cette opportunité pour répondre à une série d'interpellations des députés portant sur l'avenir des Alpes vaudoises

3. DISCUSSION GENERALE

Certains membres de la commission estiment que l'on ne trouve pas dans ce rapport les éléments permettant de connaître la stratégie du Conseil d'Etat pour dynamiser la région et son développement économique. Comment passer du tout au ski à un tourisme 4 saisons ? Les éléments proposés dans les décrets ne concernent que le ski et rien ne permet de savoir par quel chemin on atteindra les objectifs fixés.

Monsieur le Conseiller d'Etat répond encore une fois que de nombreuses communications ont été faites sur un certain nombre d'outils innovants, notamment en ce qui concerne l'hébergement et le tourisme 4 saisons. Mais il n'appartient pas à l'Etat de décréter l'économie locale ou de créer le dynamisme nécessaire au bon développement des Alpes vaudoises.

De nombreux rapports, comme le rapport Furger, ont permis un travail qui n'a probablement pas son équivalent dans les autres régions du canton en matière de positionnement économique. Dire qu'il n'y

a pas de stratégie ou de projet est tout à fait contestable. Les démarches et réflexions qui avaient commencé lorsque Monsieur le Conseiller d'Etat Mermoud était en charge du tourisme ont abouti à de nombreux rapports et communiqués. Précédemment, le Conseil d'Etat avait décrété un moratoire signalant que tant qu'il n'y aurait pas de vision globale de l'avenir, le Conseil d'Etat refuserait de subventionner toute remontée mécanique. Ces derniers voulaient une vision globale et unie pour la région qui s'inscrit dans le long terme.

Certains membres de la commission expliquent les efforts faits par les communes concernées pour remplir les conditions fixées par le Conseil d'Etat. Le dossier « Alpes vaudoises 2020 » contient d'autres éléments que les remontées mécaniques, il parle d'hébergement, de tourisme 4 saisons, et aussi de mesures environnementales. Des efforts sont déjà faits dans les stations où beaucoup d'acteurs locaux se montrent dynamiques.

Mais il faut bien comprendre que la part énorme du ski dans l'économie touristique des Alpes vaudoises ne se remplace pas comme ça, d'un geste de la main ! Les propositions qui sont faites dans les projets de décrets présentés sont effectivement prioritaires et urgentes, les années de moratoire se font bien sentir, la concurrence du Valais et de la France voisine aussi, on ne peut pas attendre éternellement.

La question du bonus LAT est très discutée. La différence entre les communes des Alpes vaudoises qui bénéficieront de cette mesure et les autres communes, qui ne seront pas subventionnées pour des opérations de dézoning, est difficile à justifier, et encore plus pour les communes « bonnes élèves » qui ne doivent pas dézoner. Monsieur le Conseiller d'Etat explique que le bonus LAT est uniquement destiné aux Alpes vaudoises. Cet outil vise à donner une surprime aux Alpes vaudoises lorsqu'elle rentre dans le cadre des exigences fixées par la LADE et il en découle précisément une coordination de promotion économique d'une part et d'aménagement du territoire d'autre part. Si on ne met pas en place ces outils, on n'atteindra pas les objectifs. L'entrée en vigueur immédiate de l'initiative Weber a été un électrochoc qui n'a pas permis d'anticiper et prévoir une vision sur le long terme.

Qu'on le veuille ou non, l'économie de la région est influencée et liée au ski. On ne peut pas faire de différenciation entre les sociétés des remontées mécaniques et les municipalités (à qui l'on attribue souvent le mauvais rôle alors que les sociétés sont félicitées et subventionnées), ces deux réalités sont en fait totalement imbriquées. Cela comprend les difficultés des personnes qui doivent communiquer les obligations de dézoning aux propriétaires. Mais, aujourd'hui, il s'agit d'un outil efficace qui répond à des attentes et des besoins spécifiques et il faut mettre en place des outils qui permettent de surmonter ces difficultés et qui illustrent une cohérence de la politique de l'Etat. Les responsables des communes concernées ont fait preuve de compréhension et montrent qu'ils avancent dans la même direction. C'est utile pour l'économie de la région et le Conseil d'Etat est convaincu que le Bonus LAT l'est également. Pour éviter que le canton de Vaud ne se retrouve complètement bloqué par l'aménagement du territoire, il faut trouver des marges de latitude quant à la réalisation d'un projet cantonal.

Répondant à une partie des membres de la commission qui s'inquiètent de la différence que crée le principe du bonus LAT entre les communes qui en bénéficieront et les autres, Monsieur le Conseiller d'Etat précise encore qu'il y a une aide spécifique pour l'économie des Alpes vaudoises dont découleront des contraintes spécifiques notamment en termes de calendrier. C'est cet équilibre-là qu'il faut voir, il n'est pas prévu un crédit du même genre pour d'autres communes ou d'autres régions.

A la question de savoir s'il est bien juste de verser une subvention pour des travaux déjà exécutés, comme c'est le cas pour certains des éléments concernés, il est répondu que c'est la date du dépôt de la demande qui compte. En l'occurrence, les demandes ont été déposées avant le moratoire. A ce moment le Conseil d'Etat avait dit qu'il traiterait l'objet seulement lorsque les communes auraient satisfait aux exigences fixées. Cette étape ayant abouti, aujourd'hui, le Conseil d'Etat respecte ses engagements.

Le chef du SPECo, précise que le Conseil d'Etat a mandaté la Communauté d'intérêts touristiques des Alpes vaudoises (CITAV) pour la réalisation du rapport « Alpes vaudoises 2020 ». Les communes devaient proposer une stratégie globale et cohérente du développement économique des Alpes vaudoises. Il a été demandé à la CITAV, avec l'appui des services cantonaux, de poser un diagnostic sur la stratégie Alpes vaudoises 2020. Non seulement les services ont suivi et accompagné les réflexions, mais en plus, les études sectorielles, qui ont fait l'objet de la consolidation du rapport « Alpes vaudoises 2020 », ont toutes été financées par le canton de Vaud. Les études climatiques, sur la mobilité, sur les mesures de compensation, tout ceci a fait l'objet d'un financement et d'un accompagnement étape par étape, par l'administration cantonale. Lorsque le Conseil d'Etat dit qu'il salue la stratégie de diversification proposée, c'est parce qu'il a reçu un document dont il partage la vision stratégique.

L'adjoint au chef du SPECo précise, au final, l'esprit global et les éléments essentiels du projet général : le Conseil d'Etat a donné pour instruction aux communes des Alpes vaudoises d'établir un rapport qui expose une stratégie. Il a demandé à quatre services de l'Etat d'accompagner comme observateurs/ contributeurs la réalisation de ce rapport. L'élaboration du rapport a amené vers une stratégie très claire qui consiste à ne pas traiter uniquement la thématique des remontées mécaniques. Quatre piliers centraux et un transversal ont été retenus comme étant essentiels pour guider le projet : la mobilité, l'hébergement touristique, les remontées mécaniques et la diversification touristique. Le pilier transversal est la gouvernance régionale. Jusqu'à ce stade, le rapport a été considéré comme totalement accepté par le Conseil d'Etat. Il y a eu divergence sur la liste des mesures et le Conseil d'Etat a clairement souligné qu'il prenait acte du rapport tant et aussi longtemps qu'il est question de la stratégie, mais qu'il se sentait libre d'accepter ou de refuser les mesures proposées.

Il y a également eu des divergences quant aux remontées mécaniques et il a été demandé à l'administration cantonale de faire une (re)priorisation des mesures en matière de remontées mécaniques. Cette priorisation est annexée en complément et la liste a été établie de manière très claire. Le Conseil d'Etat a fait savoir que le cadre financier était de 46 millions. Concernant les mesures qui ont été proposées, elles doivent passer le cap des « mesures potentielles » et ensuite celui des « mesures finançables » et cela doit passer par des décrets successifs, ce qui explique qu'aujourd'hui ce premier décret déposé concerne un nombre restreint de mesures, mais qui sont également les plus abouties. Le plus gros dossier financier relatif au projet concerne le prolongement de la ligne de chemin de fer Aigle-Leysin jusqu'au départ de la télécabine, qui est une priorité absolue pour avoir une solution 4 saisons tous temps. Ce projet semble être bien accepté. Certes, la stratégie générale n'est pas développée en long et en large dans ce rapport, mais le Conseil d'Etat a pris acte de cette stratégie des Alpes vaudoises et s'est prononcé sur chaque mesure.

Dans le cadre du développement des activités 4 saisons, le Conseil d'Etat a demandé aux différents services de mettre en avant toutes les mesures complémentaires, comme la restauration de la piscine de Villars pour un budget d'environ 2.5 millions de francs. Il n'y a pas eu d'étalage de tout ce qui a déjà été fait, par exemple, dans le Pays-d'Enhaut où 800'000 francs ont été alloués pour le « Festival au Pays des enfants ». C'est une mesure qui s'inscrit complètement dans la stratégie de diversification et qui concerne la période du premier août (22'000 visiteurs l'année passée et l'objectif de 25'000 personnes cette année). Il y a donc toute une panoplie de mesures dont il n'a pas été fait étalage dans ce document, mais qui sont disponibles. Le Conseil d'Etat a obtenu le feu vert du Grand Conseil dans le cadre des budgets annuels étatiques pour valider les budgets de chaque mesure, mais la seule pour laquelle il ne semblait pas y avoir de solution, concernait les remontées mécaniques et c'est pour cela que le sujet occupe la commission aujourd'hui. Ce n'est pas la seule mesure prévue, mais la seule pour laquelle il fallait encore trouver une solution financière. Au niveau de la Berne fédérale, on actionne la LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) aussi à fonds perdu pour pouvoir coupler les financements. Actuellement, le Canton arrive même à compléter le crédit hôtelier avec une chaîne de valeur qui met en boucle les fonds propres avec l'aide à fonds perdu pour l'hébergement hôtelier en montagne. Il propose un prêt sans intérêt, avec un crédit hôtelier à taux d'intérêt faible, auquel s'ajoutent le prêt bancaire et enfin, les fonds propres des entrepreneurs

3.1. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'adopter ce rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie de soutien aux Alpes vaudoises par 9 oui et 3 abstentions.

4. PROJETS DE DÉCRETS

La commission a traité les éléments décrits dans l'annexe C et concernant les deux projets de décret. Les remarques suivantes ont été faites :

Enneigement mécanique Bretaye - Gryon phase II (réalisé en 2014)

Il s'agit de l'enneigement mécanique des hauts du domaine skiable, afin de permettre aux stations de fonctionner en cas d'enneigement insuffisant. Ces pistes peuvent en effet être atteintes par train ou télécabine. Le choix a été fait de regrouper des installations sur un site qui correspond aux exigences fixées. D'autres sites pourront être abandonnés s'il n'est pas possible de les rendre plausibles.

Télésiège débrayable Laouissalet - Meilleret

Cette installation est nécessaire, car le site est un domaine skiable à lui seul, trop longtemps desservi par un télésiège aujourd'hui désuet.

Tapis roulant pour skieurs Plan - Praz (réalisé en 2013)

Le tapis roulant se trouve en partie dans le PPA du domaine touristique de Leysin. Ce PPA est en cours de procédure d'examen préalable. Le tapis ne devrait pas être contraire aux normes édictées, toutefois on attendra la fin de la procédure pour finaliser la mesure.

Enneigement mécanique Les Mosses

Quelques membres de la commission font remarquer que l'assainissement de la décharge de l'Arsat implique, dans le cadre du PAC en vigueur, la démolition de 120 places de parc goudronnées près de ce site, soit au départ des 2 téléskis permettant de relier Les Mosses et la Lécherette. La commission souhaite qu'une solution soit trouvée pour maintenir ces places de parc. Il est en effet incompréhensible de vouloir améliorer le domaine skiable par un enneigement artificiel et dans le même temps, supprimer 120 places de parc dans une petite station qui n'est pratiquement pas desservie par les transports publics.

Un amendement qui demanderait une diminution de crédit correspondant aux travaux nécessaires pour supprimer ces places de parc ne ferait que supprimer la part cantonale de travaux prévus par le PAC et le report se ferait sur la commune et les installations de remontées. Tel n'est pas le but de la commission.

Il apparaît hors de question que la commission tente de toucher au PAC, il a fallu une vingtaine d'années pour le mettre en place, et cela bloquerait tout investissement sur le site des Mosses.

Finalement, la commission propose au Président de déposer rapidement un postulat au nom de la commission dans le but d'essayer de régler ce problème. Plusieurs membres de la commission se proposent de participer à la rédaction de ce postulat.

D'une façon plus générale, la commission a compris la nécessité d'appliquer le principe du bonus LAT. Et même si le principe ne provoque pas l'enthousiasme de tous les membres de la commission, aucun amendement n'est finalement déposé.

4.1. VOTES DE LA COMMISSION

La commission, à l'unanimité de ses membres, recommande au Grand Conseil d'adopter le premier projet de décret, concernant le domaine skiable de Villars-Gryon-Les Diablerets pour un montant de fr. 10'198'820.-- .

La commission, à l'unanimité de ses membres, recommande au Grand Conseil d'adopter le second projet de décret, concernant le domaine skiable de Leysin-Les Mosses-La Lécherette pour un montant de fr. 2'544'000.—

5. ENTREE EN MATIERE

C'est également à l'unanimité de ses membres que la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur les deux projets de décrets.

6. RÉPONSES À DIVERSES INTERVENTIONS

6.1 Rapport du Conseil d'Etat au postulat Grobéty et consorts

Le postulant est satisfait du rapport du Conseil d'Etat tout en estimant que la réponse est sommaire. Il souligne toutefois son regret de ne pas avoir plus de compléments concernant le tourisme quatre saisons.

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au postulat Grobéty et consorts à l'unanimité.

6.2 Rapport du Conseil d'Etat au postulat Martial de Montmollin et consorts

En l'absence du postulant, il est demandé si les taux prévus d'aide de 20% sans intérêt et 10% à fonds perdu sont suffisants. Il est répondu que ce projet a été fait en collaboration avec la société suisse de crédit hôtelier (SCH) et salué par le Président de l'Office Suisse du tourisme qui a incité les autres cantons à s'inspirer de cet outil. Ce dernier permet de combler le manque de fonds propres et d'obtenir les crédits bancaires qui doivent permettre de donner l'impulsion. Sans cet appui, bon nombre de projets n'arriveraient pas au bouclage de leur financement et n'obtiendraient pas les crédits bancaires.

Un député regrette toutefois que l'analyse de plusieurs demandes par le postulant ne figure pas parmi les éléments apportés par le Conseil d'Etat. Il lui est répondu que le modèle semble adéquat, par contre il ne s'agit pas d'un remède magique. Pour le dossier de Château d'Oex, la décision a été rendue par la Société suisse du crédit hôtelier, mais la vente du bien-fonds n'a pas été réalisée. Avec cette solution, la problématique financière est abordée de la bonne manière, mais il faut du temps pour la boucler.

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat au postulat Martial de Montmollin et consorts à l'unanimité.

6.3 Interpellation Alexis Bailly – Alpes 2020 – investir là où il n'y a plus de neige ?

Il est souligné que la mesure de réactivation des Monts Chevreuils n'ayant pas été complètement prise en compte, cet espace est devenu un lieu privilégié pour la peau de phoque et les raquettes. La piste de ski de fond aboutissant au restaurant est un bon exemple de réussite d'activité de neige douce. Il faudra cependant se préoccuper du démontage de l'ancienne installation, le moment venu.

La réponse est acceptée par la commission.

6.4 Interpellation Anne Baehler Bech - Qui payera les 600 millions d'Alpes Vaudoises 2020 ?

L'interpellatrice fait remarquer que certaines des mesures qui suscitaient la crainte de certains milieux ont été supprimées et d'autres hiérarchisées et dans ce sens cela répond pleinement au premier objectif de cette interpellation. Néanmoins, elle attend la suite pour les mesures de diversification qui sont proposées. Elle constate que les craintes exprimées étaient partagées par le Conseil d'Etat et elle attend ce qu'il adviendra des mesures proposées par le Conseil d'Etat.

Sans autre remarque, la réponse est acceptée par la commission.

6.5 Interpellation Olivier Epars – Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?

L'interpellateur a constaté qu'il n'y aura pas une nouvelle installation pour accéder au glacier des Diablerets et il s'estime satisfait de la réponse donnée.

Sans autre remarque, la réponse est acceptée par la commission.

Ollon, le 8 juin 2016

Le rapporteur :(signé) Michel Renaud